



"L'Humanité doit à l'enfant ce qu'elle a de meilleur à donner."

Déclaration des Nations-Unies

Association de Parrainage "Le Don de l'Enfant"

www.donenfant.org

62 rue du 9^{ème} Zouaves, 68140 Munster

Tél : 03.89.77.46.14

bureau@donenfant.org

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du VENDREDI 6 MAI 2011

Le vendredi 6 mai 2011, à 19 heures 30, les membres de l'Association « Le Don de l'Enfant » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au domicile de madame Marie-Louise MARCILLE, à Buhl.

Sont présents :

- Mmes BACH-BARILLON Colette, GEMBERLE Yolande, LANG Marie-Claire, MARCILLE Marie-Louise, RUBRECHT Michèle et STOEHR Andrée
- Mrs KIRSCH Jean-Michel, LANG Christian et STOEHR Jean

Sont représentés :

- Mmes BRONBER Denise, COMPAIN Monique et STAMPFLER Marie-Jeanne
- M. BACH Michel

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'avoir pris un peu de temps pour nous rejoindre.

MISE A JOUR DES STATUTS SUITE AU CHANGEMENT DE PRESIDENTE INTERVENU LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AVRIL 2011

La modification de l'article 1 transférant le siège de l'Association au domicile de la nouvelle présidente est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après débats, la modification de l'article 8 clarifiant les modalités d'adhésion est approuvée à l'unanimité.

Après débats, la modification des articles 10 et 19 supprimant l'obligation du vote à bulletin secret dans certains cas est approuvée à l'unanimité.

Après débats, la modification de l'article 12 instituant l'assiduité pour les membres du Conseil d'Administration est approuvée à l'unanimité.

La modification de l'article 14 transférant du Bureau au Conseil d'Administration l'approbation des remboursements de frais est approuvée à l'unanimité.

La modification de l'article 17 supprimant la certification de la liste de présence est approuvée à l'unanimité.

La modification des articles 19 et 23 remplaçant le terme « vérificateurs aux comptes » par « réviseurs aux comptes » est approuvée à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, personne ne demandant la parole, la séance est levée. Le verre de l'amitié est offert.

Fait à BUHL, le 6 mai 2011

Le Secrétaire
Jean-Michel KIRSCH

La Présidente
Andrée STOEHR